

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 166 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Roger GUICHARD - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Alain ROUSSET - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Gérard AZIBI représenté par Jessie LINTON - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Nassera BENMARNIA représentée par Pauline ROSSELL - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martine CESARI représentée par Romain BUCHAUT - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Marie-Ange CONTE

représentée par Roger PELLENC - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Claude FERCHAT - Christian DELAVET représenté par André BERTERO - Vincent DESVIGNES représenté par Eric GARCIN - Sylvaine DI CARO représentée par Jacques BOUDON - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Frédéric GIBELOT représenté par Michel RUIZ - Jean-Pascal GOURNES représenté par Jean-Jacques COULOMB - Yannick GUERIN représenté par Didier KHELFA - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Nathalie TESSIER - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Remi MARCENGO représenté par Bernard DEFLESSELLES - Eric MERY représenté par Jean-Marc SIGNES - Lourdes MOUNIEN représentée par Eric SEMERDJIAN - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Bernard RAMOND représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Anne REYBAUD représentée par Franck SANTOS - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO - Aïcha SIF représentée par Laure ROVERA - Francis TAULAN représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Anne VIAL représentée par Dona RICHARD - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Louis VINCENT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Doudja BOUKRINE - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Robert DAGORNE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHEL - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Anne MEILHAC - Yves MORAINÉ - Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Denis ROSSI - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Solange BIAGGI représentée à 14h45 par David GALTIER – Daniel GAGNON représenté à 15h00 par Roland GIBERTI – Eric CASADO représenté à 15h28 par Patrick GRIMALDI – Nicole JOULIA représentée à 15h40 par Claudie MORA – Françoise TERME représentée à 15h47 par Nicolas ISNARD.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laurent BELSOLA à 15h11 – Anthony KREHMEIER à 15h23 – René RAIMONDI à 15h28 – Monique FARKAS à 15h45 – Sophie GRECH à 15h45 – Samia GHALI à 15h47 – Jean Marc SIGNES à 15h48 – Pierre LEMERY à 15h50 – Philippe GINOUX à 16h00 – Olivia FORTIN à 16h00 – Chantal GARCIA à 16h00 - Marie BATOUX à 16h00 – Gérard FRAU à 16h03 – Sophie GUERARD à 16h06 – René-Francis CARPENTIER à 16h09 – Marylène BONFILLON à 16h11.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-013-16091/24/CM

**■ Opération d'aménagement du secteur des Gargues à Aubagne -
Approbation des dispositions relatives aux objectifs et modalités de la
concertation publique préalables à la création d'une opération
d'aménagement**

87259

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le centre hospitalier d'Aubagne, actuellement situé en centre-ville, équipement public structurant et rayonnant sur le territoire de l'est métropolitain, nécessite d'être modernisé. Après l'étude de plusieurs hypothèses, la reconstruction d'un nouvel équipement hospitalier a été validé sur un nouveau site. La commune d'Aubagne et la Métropole ont identifié le secteur des Gargues pour implanter ce nouvel hôpital à l'horizon 2030.

Ce site présente un potentiel intéressant pour y développer un projet hospitalier : à proximité du centre-ville, bien desservi par les infrastructures autoroutières ; avec l'opportunité de développer autour un projet d'ensemble en synergie avec la structure hospitalière. Cette volonté a été inscrite dans l'OAP « Zone économique Est » du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile approuvé le 29 juin 2023.

Le périmètre de réflexion porte sur une surface d'une trentaine d'hectares dont environ huit sont d'ores et déjà affectés, dans le PLUI, à un espace végétalisé. La Métropole s'inscrit dans une démarche de développement économique de la filière santé en déclinaison des objectifs nationaux exprimés dans le plan France 2030 et qui s'articulent autour de trois enjeux : mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre le monde. Le développement de la filière santé dans ses différentes composantes participe pleinement à ces enjeux.

En parallèle, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a identifié 8 filières d'excellence qui ont pour objectif le développement de la croissance, de l'emploi et le renforcement de l'attractivité territoriale. Parmi elles, sont identifiés la « naturalité », les « thérapies innovantes » et la « silver économie ». La Métropole s'est dotée d'une feuille de route « Santé » visant à créer des complémentarités avec les « Biotechs » à Luminy et Marseille Sud.

Le secteur d'Aubagne est positionné dans les schémas stratégiques de développement économique un site à potentiel pour la filière santé. L'implantation du Nouvel Hôpital sur le site des Gargues est une opportunité pour concevoir un projet permettant de répondre à ces grands objectifs nationaux et régionaux, et de décliner la feuille de route métropolitaine sur ces sujets. Le projet d'ensemble devra permettre la mise en synergie de ces filières stratégiques liées à la santé.

L'objectif est de trouver un équilibre entre le développement d'un projet à vocation économique autour de la « Santé et du bien-être », créateur d'emplois, tout en étant dans une démarche de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain, en valorisant les richesses naturelles du site et les emprises propices à la renaturation. Il s'agira de concevoir un projet de développement économique exemplaire et ambitieux s'appuyant sur la construction d'un équipement public d'intérêt majeur, l'Hôpital, l'aménagement d'un parc paysager support de projets innovants et répondant à des ambitions environnementales fortes.

La Métropole a engagé des études environnementales et programmatiques préalables à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement d'ensemble sur ce secteur et en accompagnement de l'implantation du futur équipement hospitalier.

Ainsi, en application des articles L 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, il convient que la Métropole Aix-Marseille-Provence délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet d'aménagement, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les objectifs poursuivis sont :

1/ Accompagner l'implantation de l'hôpital d'Aubagne et aménager un parc paysager :

- Créer les conditions pour implanter le nouvel équipement hospitalier (positionnement, accessibilité).
- Aménager un parc paysager d'environ 8 hectares permettant à la fois de développer des projets en lien avec l'hôpital (thérapeutique, alimentaire etc...) et de créer un espace de nature de proximité.
- Améliorer la desserte du site, notamment en transport en commun.
- Mettre en valeur les hameaux existants.
- Impulser un processus de requalification/reconversion de la zone commerciale vieillissante à proximité du secteur de projet.

2/ Ancrer le projet dans des ambitions environnementales fortes :

- Développer une approche d'éco-conception du projet.
- Limiter les îlots de chaleur urbain : non imperméabilisation des sols quand cela est possible, renaturation des espaces en friches, végétalisation des espaces communs.
- Mettre en place une gestion alternative des eaux de pluies.
- Développer un réseau de chaleur.

3/ Développer la filière santé sur l'est métropolitain :

- Favoriser le développement économique de la filière santé sur l'Est métropolitain en complémentarité des projets existants sur Marseille notamment.
- Permettre l'installation d'entreprises sur les secteurs porteurs de la « Santé et du bien-être ».

Au regard des objectifs précités il convient dès à présent de déterminer les modalités de la concertation prévue au Code de l'Urbanisme :

- Un dossier présentant le projet sera mis à disposition du public dès l'ouverture de la concertation.
- Des registres papier et en ligne seront mis à disposition du public, permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers.
- Une réunion publique sera organisée.
- La date d'ouverture de la concertation et les modalités liées à la consultation des documents et à l'organisation de la réunion publique seront portées à la connaissance du public par un avis qui sera publié en ligne sur les sites internet des collectivités concernées, sur le bulletin municipal d'information de la Commune et affiché en mairie d'Aubagne et au siège de la Métropole Aix Marseille Provence 15 jours avant l'ouverture de la concertation.

A l'issue de la concertation, un bilan sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'une opération d'aménagement d'ensemble est envisagée sur le secteur des Gargues à Aubagne pour permettre, en accompagnement de l'implantation du nouvel hôpital, la réalisation d'un parc, l'implantation de services et activités économiques orientés vers la santé, la réalisation des voies de desserte et la mise en valeur des hameaux existants.
- Que les articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme prévoient que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet d'aménagement, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Délibère

Article unique :

Sont approuvés les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique précisés dans le présent rapport conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT